

Déc. 2000
Vol. 7, no. 1

Document also available in English



Bureau central
170, rue Metcalfe,
5^e étage
Ottawa, ON K2P 1P3
tél. : (613) 232-7394
fax : (613) 232-0276
www.cfs-fcee.ca

Universités privées : éducation privilégiée

La destruction de l'éducation accessible en Ontario

Vous croyez que les universités à charte du Canada sont des établissements sans but lucratif, réglementés et financés par l'État? Vous avez raison, mais plus pour longtemps. Parce que le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création d'établissements «privés» d'enseignement postsecondaire conférant des grades universitaires, «y compris des établissements à but lucratif et sans but lucratif». Ce qu'il faut comprendre, c'est que pour la première fois au Canada, des entreprises à but lucratif, détenues et exploitées par le secteur privé, pourront conférer des grades universitaires sans être réglementées. L'Ontario expérimentera donc la mise sur pied du premier système d'éducation à deux paliers depuis la naissance du système public canadien d'éducation postsecondaire. Cela pourrait signifier que les bien nanti-e-s pourront s'instruire dans un système postsecondaire de qualité supérieure et les autres dans un système sous-financé, ce qui représenterait donc la fin de l'éducation accessible au Canada.

Public ou privé

Il est généralement entendu que la différence entre une université «privée» et une université «publique» dépend de leurs sources de financement¹. Un établissement financé par l'État reçoit des fonds directs en capital ou des subventions d'exploitation qui viennent des impôts provinciaux et fédéraux. Un établissement financé par le secteur privé couvre ses coûts grâce aux frais imposés aux usagers, à des contrats et à des dons privés, et à des fonds de dotation. En outre, les universités privées peuvent être des entités sans but lucratif ou à but lucratif.

Privé, sans but lucratif

C'est aux États-Unis qu'on retrouve les exemples les plus connus d'universités privées sans but lucratif. La majorité des universités privées américaines comme les institutions prestigieuses de la Ivy League (Harvard, Yale, etc.) sont en réalité des sociétés sans but lucratif. Au Canada, suite aux réductions de milliards de dollars imposées aux transferts fédéraux aux provinces et aux réductions provinciales des subventions de fonctionnement accordées aux universités, beaucoup d'universités se dirigent lentement mais sûrement vers l'adoption du modèle «Harvard». Particulièrement depuis le budget fédéral de 1985 (le premier de Brian Mulroney à titre de

premier ministre), le système public a été délibérément et constamment miné par le sous-financement fédéral et provincial, l'augmentation en flèche des droits de scolarité et du nombre de partenariats entre les secteurs public et privé, l'usage d'euphémismes pour parler du financement privé, de l'influence et du contrôle des entreprises². Ces politiques destructrices ont rendu la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire de plus en plus inaccessible.

Privé, à but lucratif : le précédent de l'Ontario

Face à cette augmentation rampante de la privatisation et de l'inaccessibilité, certains pourraient faire valoir que l'annonce du gouvernement de l'Ontario ne contient rien de nouveau. Mais ce qui la rend si inquiétante, c'est le fait que l'on s'apprête à présenter un modèle très nouveau et extrêmement dangereux à la population canadienne, soit la création des universités privées à but lucratif. L'Ontario va devenir la première province du Canada à accorder à des sociétés privées à but lucratif le droit illimité de conférer des grades universitaires.

Les collèges privés de l'Ontario

L'Ontario compte déjà des centaines d'écoles professionnelles privées enregistrées, dont certaines se disent être des «collèges», quand elles sont en réalité des entreprises privées exploitées comme des sociétés commerciales à but lucratif. Elles ne reçoivent pas de fonds publics directs de fonctionnement ou de fonds pour les dépenses en capital, mais elles doivent être inscrites en vertu de la *Loi sur les écoles privées de formation professionnelle*, administrée par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Avec les changements proposés, ces compagnies pourraient devenir des universités reconnues par la loi.

L'Université Walmart?

Il y a deux sociétés qui tentent de devenir les premières universités à but lucratif du Canada. La University of Phoenix à Vancouver et la Lansbridge University (anciennement Unexus University) au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de deux établissements privés qui sont des entreprises commerciales. Phoenix appartient au Apollo Group et Lansbridge à Learnsoft Corporation de Kanata, en Ontario. Aucune des deux n'est toutefois une «université», parce qu'au Canada, les entreprises ne

«La récente décision du gouvernement de l'Ontario d'endosser la création d'universités séculières privées a provoqué l'outrage prévisible de certains camps»... Ils prétendent que l'éducation est seulement un droit, non une entreprise permettant aux gens de récolter des profits magnifiques.»

- Michael Taube, Analyste des affaires publiques du Fraser Institute, *The Globe and Mail*, 11 mai 2000.

«Les universités privées puisent dans les ressources publiques sans améliorer la qualité ou l'accessibilité d'une éducation universitaire. Elles sont pourtant accueillies à bras ouverts en Ontario, non pas comme des centres d'excellence universitaire, mais comme un moyen pour le gouvernement de détourner l'attention de son propre travail visant à miner le système public par le biais de nombreuses années de sous-financement.»

- «*Deceits Instead of Dollars for Postsecondary Education*», Rapport d'étude de l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario, mai 2000.

sont pas autorisées à conférer des grades universitaires. Le gouvernement Harris va changer tout ça.

Pourquoi «public» c'est mieux

Afin de comprendre pourquoi il est si dangereux de permettre aux sociétés privées de conférer des grades, examinons de près les deux raisons qui suivent.

Contrôle démocratique

La responsabilité et le contrôle démocratiques de l'éducation figurent parmi les préoccupations les plus importantes du monde universitaire du Canada. Dans le monde de l'enseignement postsecondaire, «démocratie» signifie, entre autres choses, le droit d'organiser des syndicats étudiants indépendants, la réglementation et la réduction des frais de scolarité, le soutien des programmes d'études qui reflètent la diversité culturelle et la diversité entre les sexes de la population canadienne, l'opposition à l'influence des entreprises, l'autonomie de la presse étudiante, le caractère équitable des normes d'admission et une représentation convenable des membres siégeant au conseil d'administration de l'établissement d'enseignement. Le système public actuel comporte effectivement certains degrés de contrôle démocratique dans ces domaines. Et il existe une tradition de prise de décision à laquelle participent les professeur-e-s, les anciens étudiant-e-s, les étudiant-e-s, les administrateur-trice-s, les membres de la collectivité et du gouvernement. Il en est ainsi parce qu'un système public a pour philosophie de base que l'éducation représente un droit, et non un privilège, et que tous les membres de la société devraient pouvoir en profiter.

Mais cette tradition de contrôle démocratique et de prise de décision en collectivité va être sérieusement menacée par l'arrivée des universités à but lucratif. Une université à but lucratif est détenue et exploitée par des investisseurs et non par l'ensemble de la population. Dans une entreprise privée, les décisions sont prises en secret par une

poignée de personnes et non par les membres d'un conseil, élus ou nommés démocratiquement.

Coût : L'éducation n'est pas une entreprise!

L'entreprise à but lucratif existe principalement pour générer des recettes à l'intention de ses actionnaires. Il s'ensuit qu'une université privée existe principalement pour générer un rendement des investissements ou, comme l'explique si bien le Fraser Institute, «pour récolter des profits magnifiques». Comme la seule façon de réaliser de tels profits consiste à imposer des frais élevés aux utilisateur-trice-s, les universités privées exigent normalement des droits de scolarité et de services outrageusement élevés. La University of Phoenix exige par exemple 40 800 \$ pour un diplôme de premier cycle et jusqu'à concurrence de 20 400 \$ pour un diplôme de deuxième ou de troisième cycle. Lansbridge exige 28 000 \$ pour un M.B.A.

Éduquer les riches... Exclure les autres

Selon une estimation prudente, le coût total annuel de l'éducation privée devrait s'élever à 40,166 \$, ou 160,664 \$³ pour un diplôme de premier cycle au bout de quatre ans. Ce calcul est basé sur la somme des deux montants suivants : les droits d'inscription moyens dans les établissements privés américains sont de 15 380 \$US, soit environ 31 400 \$ en dollars canadiens; et le coût de la vie de base d'une personne seule est de 16 766 \$⁴. Ce calcul est fondé également sur le fait que l'étudiant-e ne cherchera pas à obtenir ensuite un diplôme de deuxième ou de troisième cycle, ou un diplôme professionnel en médecine ou en droit.

Il est par conséquent évident que pour fréquenter l'université «élite» privée, l'étudiant-e moyen devra crouler toute sa vie sous le poids d'un endettement considérable. Les universités privées seront des endroits exclusivement réservés aux privilégié-e-s, ouvertes seulement à ceux et à celles qui auront les moyens de payer.

Sources

¹D'un point de vue strictement juridique, les universités à charte du Canada (y compris le Ontario College of Art and Design) ne sont pas des établissements «publics», en ce sens qu'il ne s'agit pas d'organismes gouvernementaux. Conformément à la décision confirmée par la majorité de la Cour suprême du Canada dans *McKinney v. University of Guelph* en 1990, les universités sont «privées» parce qu'elles sont : juridiquement autonomes, même si leur champ d'action est limité par la réglementation ou par le fait qu'elles dépendent des fonds publics; et autogérées, puisqu'elles possèdent toutes leur propre corps administratif, gèrent leurs propres affaires, répartissent elles-mêmes leurs fonds et poursuivent leurs objectifs conformément aux limites imposées par la loi à l'égard de leur constitution en société. Larry Johnston, «Private Universities in Ontario» Ontario Legislative Library, *Current Issue Paper* 203, March 2000, pg.41.

²Le programme de maîtrise en technologie de l'information et éducation (MITE) de l'Université Dalhousie a été élaboré par exemple en collaboration avec ITI («la source canadienne par excellence de professionnels en technologie de l'information»). Les frais de scolarité sont de 38 000 \$ — 23 000 \$ pour ITI et 15 000 \$ pour Dalhousie. *Education Monitor* Vol.3, No.2, Spring 1999, vi.

³*The Chronicle of Higher Education Almanac*, 1 septembre 2000, Vol. XLVII, No.1, page 48

⁴*Revenus de bien-être social 1999*, Rapport du Conseil national du bien-être, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, automne 2000.